

CNT-FTE
33 rue des Vignoles
75020 Paris

Paris, le 10/01/2021
Objet : préavis de grève

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,
Supérieur et de la Recherche
110 rue de Grenelle,
75007 Paris

Notre fédération, régulièrement constituée et déclarée au niveau national, affiliée à la Confédération Nationale du Travail, **dépose du lundi 3 janvier au samedi 5 mars 2022**, un préavis de grève concernant l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement. Ce préavis doit permettre aux personnels de cesser le travail à tout moment pendant la période indiquée afin d'exiger l'abandon de la politique de casse du service public d'éducation, afin de protéger la scolarité de l'ensemble des élèves, et afin de se protéger de la répression hiérarchique.

En effet la Fédération des Travailleurs de l'Éducation de la CNT soutient les personnels qui se prononcent:

- contre une réforme des rythmes scolaires qui ne prend pas en compte les rythmes de travail et de vie des enfants et que l'état refuse de financer en laissant les collectivités locales assumer.
- contre les suppressions d'emplois et de postes ;
- contre la remise en cause de la liberté pédagogique et l'obligation de soumettre les élèves à des pratiques anti-pédagogiques dans le premier degré (évaluations nationales, livret personnel de compétences);
- contre la précarité et toutes ses déclinaisons (CDI, CDD, CAE/CAV, CUI, EAP);
- contre le travail gratuit de la journée de "solidarité";
- contre toute remise en cause du droit de grève et des droits syndicaux;
- contre la répression syndicale;
- contre la mise en place des EPEP dans les établissements du premier degré
- contre la rupture de la scolarité d'élèves du fait de la politique d'immigration du gouvernement qui conduit notamment certains élèves et leurs familles à des situations de mal logement ou d'absence de logement, contre les perturbations du fonctionnement des établissements scolaires par l'intrusion de forces de police à la recherche d'élèves "sans-papiers" ainsi que contre les pressions hiérarchiques et les sanctions envers les personnels engagés dans la défense des élèves "sans-papiers", avec notamment la multiplication de sanctions administratives;
- contre le fichage des enfants à travers "Base-élèves", la version numérique du livret personnel de compétences et l'ensemble des fichiers de gestion et de notation des élèves ;
- contre les DHG dans les établissements du second degré, (suppressions des heures postes et multiplication des heures supplémentaires);
- contre la caporalisation et la hiérarchisation (projets de décrets étendant les pouvoirs des chefs d'établissement, conseils pédagogiques), et contre toutes les pressions hiérarchiques;
- contre la dégradation des conditions de travail et de formation ;
- contre les conditions de remplacement à l'interne dans les établissements du second degré;

- contre les attaques contre les personnels TOS;
- contre la loi d'autonomie des universités, la dégradation du statut des enseignants-chercheurs, la masterisation (recrutement et formation des enseignants);
- contre la mise en place des préfets d'études et l'ensemble du dispositif ECLAIR;
- contre les attaques des systèmes de solidarité, les primes « au mérite » et l'individualisation des salaires ;
- contre la réforme du collège.
- contre la loi « Travail » et toutes les attaques au Code du Travail.

La Fédération des Travailleurs de l'Éducation de la CNT soutient les personnels qui se prononcent:

- pour un service public d'éducation de qualité;
- pour des embauches de personnels statutaires pour répondre aux besoins des établissements et la titularisation de tous les travailleurs et travailleuses précaires de l'éducation nationale ;
- pour une totale liberté pédagogique;
- pour une revalorisation salariale ainsi qu'une amélioration des conditions de départ à la retraite pour tous.

Afin d'éviter toute ambiguïté ou pression sur les personnels grévistes, nous vous demandons avec insistance de transmettre ce préavis à l'ensemble des Recteurs d'Académie.

Veillez recevoir nos salutations syndicalistes,
Pour la FTE CNT, le secrétaire